



10 juin 2020 – Commission Administrative Paritaire

PATS catégories A, B et C et SPP catégorie C - la CFDT est représentée dans toutes ces instances

Règlement intérieur (RI) : il était proposé des modifications du RI prenant en compte la modification du rôle de la CAP sur la mobilité par la loi de transformation de la fonction publique, laquelle n'est plus soumise pour avis. Dans le même temps, les dispositions contraignantes pour l'administration ne sont jamais appliquées.

L'installation d'une commission (comme pour le CHSCT) ou bien la conservation du rôle de la CAP en l'état (comme au Conseil Départemental) - ce que nous espérions ayant le même Président – n'a pas été validée malgré notre proposition. Cela est dommageable pour les agents et pour la qualité du dialogue social.

Cela signifie, pour la CFDT, **une grande opacité en matière de mobilité pour l'ensemble des agents du SDIS 33.**

En tant qu'élus, les **représentants CFDT** ont dans chaque catégorie (parfois seule comme en CAP PATS catégorie A et SPP catégorie C) **voté contre pour mettre en cohérence les paroles et les actes.**

Le nouveau RI nouvelle formule a une forte incidence pour les agents en matière de transparence pour la mobilité mais semble satisfaire les organisations syndicales ayant voté pour.

Et les critères de promotion sont à géométrie variable, selon le grade concerné....

PATS catégories A :

<u>Grade</u>	<u>Nb remplissant conditions</u>	<u>Nb de possibilités</u>	<u>Nb de proposition SDIS</u>
Attaché	24	5	0
Ingénieur	17	0	0
Attaché Principal	1	1	0
Ingénieur Principal	4	4	1
Assistant socio Classe exceptionnelle	1	1	0

Pas ou eu de proposition malgré des possibilités.

Pour le grade d'attaché (promotion de B en A) malgré l'absence de propositions du SDIS, la CFDT a tout de même fait des propositions étayées.

Merci à nos collègues Avenir Secours qui ne font aucune proposition pour la catégorie A au grade d'attaché et valide la proposition de l'administration de ne faire aucune nomination sur ce grade !!!!!

Lors de l'examen des évaluations, la CFDT a souligné l'absence de mention de problème professionnel concernant un agent du GIT pourtant non reconduit brutalement par le chef de groupement, sans le prévenir, pendant ses congés l'obligeant ainsi à repartir sur Paris en pleine crise sanitaire alors que ses enfants sont sur Bordeaux. Une gestion très humaine....

PATS catégories B :

<u>Grade</u>	<u>Nb remplissant conditions</u>	<u>Nb de possibilités</u>	<u>Nb de proposition SDIS</u>
Rédacteur	26	1	1
Technicien	55	0	0
Rédacteur principal 2C à l'ancienneté	4	0	0
Rédacteur principal 1C par examen	1	1	1
Rédacteur principal 1C par ancienneté	8	3	1
Technicien principal 2C	4	0	0
Technicien principal 1C	1	0	0

La proposition au grade de rédacteur a fait l'objet de remarques : contrairement à ce qui est appliqué pour tous les agents pour ce grade, la prise de grade n'est pas liée à une mobilité.... Espérons que cette nouvelle règle s'appliquera pour les prochaines possibilités...

PATS catégories C :

Des propositions mais en nombre restreint (exemple 9 sur le grade d'adjoint principal 2 classe sur 40 possibles....)

L'absence de nomination constante depuis de nombreuses années pour les PATS aboutit un tassement conséquent de la pyramide ...et n'est pas à la hauteur de l'engagement de ces agents (comme nous l'avons constaté lors du COVID-19).

Les documents transmis aux représentants du personnel ne sont restreints pas détaillés (postes, passage d'examen ou concours, demande de mobilité, etc...) ne permettant pas de donner un avis éclairé sur toutes les situations.

SPP catégorie C :

Pas de proposition de nomination au grade de caporal-chef et au grade de sergent.

Une proposition en séance pour 3 nominations au grade d'adjudant mais sans avoir aucune explication malgré la demande de notre élu CFDT sur les critères appliqués...Une opacité qui, pour la CFDT, n'est pas acceptable vis-à-vis des agents.

La direction du SDIS a répondu négativement à la question de notre élu CFDT sur une possible organisation d'un concours de caporal au SDIS 33 l'année prochaine.